



14

EVALUATION N°1

PREMIERE PARTIE : L'EVALUATION DES RESSOURCES

9 pts

1. Dans une production cohérente de 10 à 15 lignes, présente deux principes d'application du droit international humanitaire. 5 pts

2. Document : Le REDHAC

4 pts

Le Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale (REDHAC) est une organisation non gouvernementale qui se concentre sur les droits et la protection des défenseurs des droits de l'homme en Afrique centrale. L'Afrique centrale compte dix pays, mais le REDHAC en couvre huit, à savoir : la République démocratique du Congo, le Cameroun, le Tchad, le Gabon, la République centrafricaine, la République du Congo, la Guinée équatoriale et Sao Tomé-et-Principe. Le Burundi et le Rwanda ont rejoint le Réseau de l'Est et de la Corne de l'Afrique. **Objectif global** : assurer la reconnaissance du statut et la protection des défenseurs des droits de l'homme. **Objectifs spécifiques** : contribuer à renforcer les capacités des défenseurs des droits humains pour leur sécurité et leur protection dans leur travail ; mener un plaidoyer efficace en faveur des défenseurs.

Source : www.wikipedia.org

Consigne : Ressors deux attitudes citoyennes et leurs bienfaits contenus dans le document. 2 x 2 = 4 pts

DEUXIEME PARTIE : L'EVALUATION DE L'AGIR COMPETENT

9 pts

Thème : Promotion et protection des droits de l'homme

Document 1 : Qu'est-ce que la CNDHL ?

La Commission nationale des droits de l'homme et des libertés (CNDHL), encore appelée « la Commission », est une institution indépendante de promotion et de protection des droits de l'homme au Cameroun. À ce titre, elle : reçoit toutes les dénonciations portant sur les cas de violation des droits de l'homme ; diligente toutes enquêtes et procède, en cas de besoin, aux investigations sur les cas avérés, puis en fait rapport au Président de la République ; saisit les autorités compétentes au sujet des cas préoccupants ; procède chaque année à des visites inopinées des établissements pénitentiaires, des commissariats de police et des brigades de gendarmerie, en présence du procureur de la République compétent ou de son représentant. Un rapport y afférent est adressé aux autorités compétentes pour décision et action ; étudie toutes les questions relevant de la promotion et de la protection des droits de l'homme ; recueille et diffuse les instruments nationaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme, etc.

Source : *Qu'est-ce que la CNDHL ?*, www.cndhl.cm

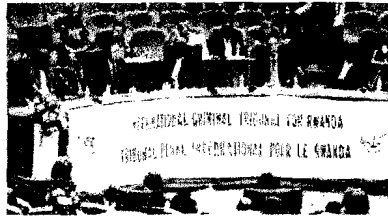
Document 2 : Les institutions nationales de protection des droits de l'homme



Source : www.google.com

<http://sujetexa.com>
Whatsapp : 677007035

Document 3 : Les institutions internationales de protection des droits de l'homme



Cour
Pénale
Internationale

International
Criminal
Court

Source : www.google.com

Document 4 : Les organes chargés des droits de l'homme

Le système des Nations unies pour la promotion et la protection des droits de l'homme comporte deux types d'organismes : les organes de la Charte des Nations unies, dont le Conseil des droits de l'homme, et les organes créés en vertu des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme. La plupart de ces organes bénéficient des services de secrétariat du Département des traités et du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH). Les organes de la Charte sont : le Conseil des droits de l'homme, l'Examen périodique universel, la Commission des droits de l'homme (remplacée par le Conseil des droits de l'homme), les procédures spéciales assumées par le Conseil des droits de l'homme et la procédure de requête du Conseil des droits de l'homme. À cela s'ajoutent les organes de traités.

Source : Alexandra Tchuileu, *Cameroon Tribune*, novembre 2018

Consigne : Les atteintes aux droits fondamentaux de l'homme sont devenues un phénomène banal dans notre société. Rédige une production cohérente dont les grandes lignes reposent sur les tâches suivantes :

1. Présente deux institutions internationales de protection des droits de l'homme. 3 pts
2. Analyse deux motifs d'intervention des institutions nationales de protection des droits de l'homme. 3 pts
3. Propose deux mesures pertinentes au Cameroun pour lutter contre la violation des droits fondamentaux. 3 pts

Présentation : 2 pts